

Nouvel observateur

Tout le monde n'a pas la chance d'être corse

Ces Bretons coupables d'hospitalité

18/24 Avril 96

Ils ont accueilli des réfugiés basques il y a parfois des années. La justice les traite comme des terroristes. Comme si elle appliquait à l'avance les nouveaux textes Toubon sur le délit d'hébergement

« **H**ospitalité. Générosité. Solidarité. Est-ce que ce sont des crimes ? » Cette question était affichée, l'autre jour, salle des fêtes de Rostrenen (Côtes-d'Armor), où trois jeunes faisaient la grève de la faim pour la libération de Bretons emprisonnés. C'est qu'il se passe de drôles de choses, ces temps-ci, en Bretagne. Depuis 1992, près de 200 Bretons ont été interpellés, gardés à vue, interrogés, incarcérés ou libérés sous contrôle judiciaire. Pour un motif gravissime : association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Rien de moins ! Les faits ? Tous ces gens sont accusés d'avoir accueilli et hébergé chez eux des Basques. Autant dire des terroristes.

Il y a pourtant belle lurette que les Basques trouvent refuge en France, et particulièrement en Bretagne intérieure. Les premiers sont arrivés pendant la guerre civile en 1936, fuyant le régime franquiste. Certains ont fait souche. D'autres sont venus au début des années 80. L'hospitalité bretonne n'avait pas changé. « Toujours pourchassés par la police, qui était restée la même après la mort de Franco, il nous a semblé naturel de les accueillir au vu et au su de tout le monde. A cette époque, Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, considérait ces réfugiés comme des résistants », dit Jean-Pierre Jeudy, ancien maire de Carhaix.

A l'époque, ces Basques en fuite ont même eu droit à des appartements financés par le gouvernement français. Et bien entendu au statut de réfugiés politiques. Mais en 1984 tout change. La raison d'Etat, l'engouement pour la jeune démocratie espagnole, les liens politiques nouveaux, les négociations commerciales transforment les résistants en hors-la-loi. Pourchassés, menacés de mort par le GAL, Groupe antiterroriste de Libération, promis à la prison et à la torture s'ils rentrent chez eux, les 600 Basques réfugiés en France sont contraints d'entrer dans la clandestinité.

Là est l'origine des fameux « réseaux », notamment en Bretagne. C'est l'antique tradition d'hospitalité. Si quelqu'un frappe à la porte, on le fait entrer, on l'héberge, on partage avec lui le pain et le sel. On ne lui demande pas un extrait de casier judiciaire ! Ce qui n'implique en aucun cas un accord automatique avec ses idées. (Il est vraisemblable, cependant, que certains Bretons étaient

acquis à la cause de l'indépendance basque. Au moins au début.) Quoi qu'il en soit, les Basques de Bretagne sont surveillés. Les gendarmes sont les fantassins de l'information campagnarde, et on croise des agents des Renseignements généraux dans les estaminets ou les chemins creux.

Délit d'hébergement

« L'aide à un étranger en situation irrégulière en relation avec une entreprise terroriste » devrait bientôt devenir un délit à part entière. En deuxième lecture le jeudi 18 avril devant l'Assemblée nationale, ce projet de loi de Jacques Toubon a pour but de clarifier l'hébergement de terroristes. Selon le ministère de la Justice, seules les personnes « sachant pertinemment » que leur



Jacques Toubon

hôte se livre à des activités terroristes pourront être poursuivies. L'aide au séjour irrégulier d'un étranger continuera de relever du droit commun « dès lors qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique terroriste ». Cette nouvelle arme est destinée à renforcer les pouvoirs de la section de lutte antiterroriste (SLAT) du parquet de Paris dirigée par Irène Stoller. Cette future disposition pose une nouvelle fois la question de la concentration de compétences entre les mains de quelques magistrats. Le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, lui-même ancien juge d'instruction antiterroriste, semble être plus prudent dans son analyse après avoir milité pour le renforcement des pouvoirs de cette cellule après les attentats sanglants de l'été 1995.

Ch. B.

Le 28 avril 1992, Sabino Euba Cenarruzabeita, 55 ans, présenté comme « trésorier d'ETA », est arrêté à Roissy alors qu'il est sur le point de s'envoler pour le Mexique. Sabino aurait séjourné en Bretagne, où les policiers l'ont repéré. Cette arrestation déclenche une série de rafles. On interpelle, pêle-mêle, des gens qui jusqu'ici n'avaient jamais attiré l'attention de la justice ou de la police : enseignants, agriculteurs, mères au foyer, membres de mouvements associatifs, humanitaires, pacifistes, écologistes. Fin 1995 se déroule le « procès de la solidarité ». Les observateurs s'accordent pour juger que les audiences ont été aussi brouillonnes que bâclées, et qu'elles n'ont apporté aucune preuve. Après les condamnations avec sursis, on estime que cette histoire est désormais finie.

Erreur. Passé la trêve des confiseurs, on remet ça. Les autorités spécialisées dans l'antiterrorisme n'ont pas abandonné l'idée qu'existerait une base armée d'ETA en Bretagne et qu'un réseau breton bien structuré lui apporterait un soutien logistique. Les cow-boys débarquent de Paris et mettent le paquet. Claude Drevet est interpellée à Pontivy tandis qu'elle faisait tranquillement ses courses et ramenée chez elle où l'attendent une quinzaine de policiers venus à bord de pas moins de sept voitures. Chez Marie-Noëlle Le Bourdonnay, à Glomel, les policiers sont entrés à l'aube, pistolet au poing, ont perquisitionné, l'ont embarquée. Yvonne Le Roux, à Fouesnant, n'a pas pu compter les uniformes tellement ils étaient nombreux. A Spézet, Paul Le Coq, imprimeur, et Marie Le Coq, professeur, ont été enlevés à 6 heures du matin sans avoir eu le temps de prévenir quiconque. L'employeur de Paul, les amis, le fils s'inquiètent. Leurs deux voitures sont devant la porte et il n'y a pas de bruit dans la maison. On casse un carreau. Personne. On téléphone aux gendarmes, aux hôpitaux. Rien. Le maire finit par appeler la PJ de Quimper. Enfin des nouvelles : on lui jure que les Le Coq se trouvent à la PJ de Rennes. A Rennes, on confirme. Pure intox ! En réalité, Paul et Marie sont bien à la PJ de Quimper, mais cette dernière redoute des manifestations... Tous les interpellés sont conduits en prison, à la Santé, à Fleury-Mérogis, à Fresnes.

En Bretagne, toute cette opération choque. D'abord par ses méthodes : l'extraordinaire disproportion entre les moyens déployés et les faits



reprochés, qui tiennent exclusivement à l'hébergement de Basques, parfois plusieurs années auparavant. Ensuite à travers les interrogatoires à répétition menés par le juge Laurence Le Vert et le procureur Irène Stoller. Ces deux magistrats disposent d'une grille d'explication stricte, bien huilée, définitive. Le roman est écrit d'avance. Elles sont en charge du terrorisme, elles voient donc des terroristes partout. Le juge et le procureur sont absolument persuadés qu'existe en Bretagne un réseau pyramidal avec un chef à sa tête. Elles n'auront de cesse de démonter ce fameux réseau. Toutes leurs questions tournent autour de ça. Inutile de discuter. Elles accusent leurs interlocuteurs de porter une responsabilité directe dans les attentats en Espagne.

Jean-Yves Callac, conseiller municipal à Lannion, a été arrêté à 6 heures du matin. Direction Paris. On l'accuse d'avoir transporté des Basques. Il a été dénoncé. A tort : la dénonciation est pure fiction. Le conseiller municipal en profite pour dire au juge Le Vert ce qu'il pense : « Nous vivons dans une société froide. On est lié pour défendre le peu d'humanité qu'il y a sur cette terre. » Callac sort nanti d'un contrôle judiciaire. Sans doute pour voir s'il n'est pas coupable, quand même, sur les bords... En rentrant, il prend un étranger en stop. Au bout de 3 kilomètres, il se dit qu'après tout, c'est peut-être un piège de la police. « On devient parano », regrette-t-il.

Ce qui choque encore les Bretons, c'est l'extraordinaire différence de traitement entre la Corse et la Bretagne. Même les moins politisés en sont estomaqués. En Corse, les armes circulent, on as-

Manifestation le 27 janvier à Guingamp pour demander la libération des Bretons accusés d'avoir accueilli des réfugiés basques.

sassine à toute berzingue ; 600 personnes encaoulées et surarmées paradent dans le maquis sous l'œil des caméras. Les gendarmes comptent les oiseaux, les magistrats font des mots croisés et les terroristes courent les rues. En Bretagne, il ne se passe rien. Alors on jette en prison, à grand renfort de spectacle policier, le moindre pacifiste. François-Régis Hutin, le patron d'« Ouest-France », y a consacré un éditorial remarqué et titré sans ambages : « Deux poids, deux mesures. » Ce qui inquiète, « c'est que l'on veut démolir des gens », dit Gilbert Rannou, maire de Séglien, petit bourg du Morbihan. Dans sa commune, on a arrêté Edouard Morvan, conseiller municipal, ainsi que sa femme. Edouard est un ouvrier-paysan, qui vole au secours des agriculteurs en détresse et qui héberge des enfants de la Ddass. La réaction de la population a été formidable (comme dans tous les autres cas, d'ailleurs). « Mais, dit Gilbert Rannou, un doute s'installe. Les gens se demandent si Edouard n'aurait pas fait quelque chose de grave malgré tout. Alors il faut expliquer. »

Ce qui inquiète Loïc Philippon (1), conseiller municipal de Quimper, « c'est la mise en place de lois liberticides, c'est l'expérimentation, à l'échelle d'une région, des nouveaux textes Toubon. On commence par

attaquer ceux qui hébergent, après on attaquera ceux qui défendent l'idée même d'héberger ». Ce qui l'inquiète, aussi, c'est la volonté d'étouffer tout ce qui bouge, tout ce qui n'est pas la norme de l'idéologie en place, tout ce qui ressemble à un embryon de mouvement alternatif possible.

Quant à Michel Balbot, conseiller régional vert de Bretagne, ce qu'il regrette, « c'est l'absence de continuité républicaine. Entre la citadelle du Palais de Justice et les comités de soutien, il n'y a rien. Est-ce le retour des tribunaux d'exception ? ». Même les préfets, paraît-il, ne sont au courant de rien. On se gaussa à juste titre des habituelles zizanies bretonnes. Mais la solidarité envers les inculpés a aboli les clivages droite-gauche. L'association An Nerzh Nevez, qui regroupe 150 élus de tout bord du Finistère, « désapprouve les méthodes employées lors des interpellations, l'amalgame entre l'hospitalité et les actes terroristes ». La Confédération paysanne des Côtes-d'Armor lance un appel demandant la « tenue d'une table ronde en Bretagne avec l'Etat, les élus, les partenaires sociaux et associatifs et les comités de soutien ». Cet appel, signé par des élus et par des responsables locaux des syndicats, des partis (PS, PC, Verts...), par la Ligue des Droits de l'Homme, doit être envoyé également à tous les maires. Au début, la colère bretonne était diffuse. Mais aujourd'hui on entend dire de plus en plus « Re Zo Re ! » Trop c'est trop !

YVON LE VAILLANT

(1) Loïc Philippon est vice-président de Skozell Vreizh, une association de soutien aux détenus et à leurs familles, créée en 1969. Feunteun Wenn, 3, rue Aristide-Briand, 44350 Guérande.